



Visite médicale de reprise

Par **FLORE60**, le **09/06/2015** à **14:37**

Bonjour,

En arrêt maladie depuis Mars 2015, mon médecin me suggère de prévenir mon employeur de ma reprise en juillet 2015 à et qu'il fasse le nécessaire pour prévoir une visite médicale de reprise. Mon médecin va faire un courrier à l'attention du médecin du travail pour qu'il me juge inapte à reprendre mon poste au sein de la société.

Je ne peux plus remettre les pieds dans ma société suite à mes problèmes très important de santé.

Puis-je demander par mail, à mon employeur, que la convocation à la visite médicale de reprise me soit envoyée par courrier à mon domicile ?

Que me conseillez-vous ?

Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **09/06/2015** à **16:46**

Je vous conseille de suivre la règle.

Ce n'est pas une visite de reprise qu'il faut organiser, mais une pré-visite entre 15 et 30 jours avant la reprise effective.

Vous pouvez organiser vous-même cette pré-visite, le médecin du travail a une adresse et un téléphone.

Ensuite vous avisez l'employeur de votre consolidation et reprise du travail afin que lui même organise un RV pour cette reprise. Comme vous êtes censé avoir repris le travail, vous recevrez la convocation sur place. Bien sur vous pouvez lui demander de vous adresser une confirmation par messagerie, si le RV a lieu le jour même de la rentrée.